

Vie Associative

REF : DVARI2012010

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution de deux subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

EXPOSE :

La ville a inscrit dans son budget 2012 une somme de 30 000 € afin de soutenir la création et le maintien d'emplois dans le milieu associatif.

A cet effet, des dossiers de demande de subvention ont été transmis par des associations de désireuses de créer ou de maintenir un emploi. Ces dossiers ont été examinés et instruits par les services municipaux compétents, en lien avec Pôle emploi.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mai 2012, a voté l'attribution d'une aide de 16 200 euros répartie sur cinq associations.

Il est demandé au conseil municipal de poursuivre l'attribution de l'enveloppe budgétisée en répartissant cette fois la somme de 4 000 euros aux deux associations suivantes :

- 2 000 € à l'association *Les artistes des couleurs et de la diversité* pour le renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI),
- 2 000 € à l'association *Les Laboratoires d'Aubervilliers* pour l'accompagnement du financement d'un emploi tremplin auquel la Région a accordé son soutien.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales**

Vie Associative

REF : DVARI2012010

Signataire : CS/RH

**OBJET : Attribution de deux subventions à des associations dans le cadre d'une aide
à la création d'emplois**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L
[2313-1-1](#), L2251-3-1,

Vu la délibération du 29 mars 2012 attribuant une enveloppe de 30 000 euros destinée au
soutien des emplois au milieu associatif,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte au dynamisme de la création d'emplois dans
les associations situées sur son territoire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 2 000 euros pour l'association *Les Artistes des couleurs et de la diversité* pour le renouvellement d'un contrat unique d'insertion ;
- 2 000 euros pour l'association *Les Laboratoires d'Aubervilliers* pour la création d'un emploi- tremplin ;

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

